

ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
13 avril 2026

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 1^{er} juin 2026*

UA

ua

U/A

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 13 avril 2026 à 14h05 dans la salle du conseil de la Présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Présente
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD
BONNET Manon	Présente
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Absente
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS
CIRET Charles	Présent
CONTAMINA Sandra	Excusée, donne procuration à Jean-Baptiste FASQUEL
DUCROQUET Aude	Excusée, donne procuration à Alain PAGANO
DUHAMEL Philippe	Présent
FASQUEL Jean-Baptiste	Présent
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Excusé, donne procuration à Anne-Rachel HERMETET
GOUDET Olivier	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Présente
JACQUES Marie-Agnès	Présente
LAGARCE Frédéric	Absent
LAMBERT WIBER Sophie	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
LEGENDRE Claire	Présente
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Excusé, donne procuration à Anne-Rachel HERMETET
MERCIER Nicolas	Présent
MILLOT Vincent	Excusé, donne procuration à patrice MARCILLOUX
PAGANO Alain	Présent
PETIT Quentin	Excusé
PIRES NEGRAO Marcelo	Présent
SCHMIDT Aline	Excusée, donne procuration à Jean-Baptiste FASQUEL
SECOUE Pierre	Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD
STUPFLER Gilles	Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS
TAILLEFAIT Antony	Présent
VAN BOGAERT Patrick	Présent

Membres à titre consultatif présents :

Olivier ALEVEQUE, Directeur-adjoint de la SFR MATRIX

Bruno CASTANIER, Vice-président Valorisation, Innovation et Partenariats

Nicolas CLERE, Directeur du collège doctoral

Céline FOUQUET, Responsable du Pôle Partenariats et Innovation

Damien HAMARD, Directeur adjoint du SCDA - pôle archives et services aux chercheurs

Thierry OGER, Vice-président Numérique

Olivier PAPON, Directeur de la SFR ICAT

Florence PRUDHOMME, Responsable du Service des affaires institutionnelles

Karima THOMAS, Directrice-adjointe de l'IUT

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles

Ordre du jour :

Table des matières

Informations générales	1
Journée Science Ouverte, accords transformants et WOS	1
Actualités CSTI.....	1
Evaluation HCERES des unités de recherche.....	1
1. Procès-verbaux	3
1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 6 octobre 2025 - vote	3
1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 15 décembre 2025 - reporté .	3
2. Prospective et moyens	4
2.1 Porteurs de projet des futures ED - vote	4
Points non soumis au vote	9
Bilan et stratégie de la recherche partenariale.....	9
Présentation des projets bonus.....	12
Pôle des données de la recherche	13
Mistral ESR - modalités de répartition des données	13
Résultats des élections commissions permanentes et conseils de gestion des services communs	14
3. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 avril 2026	16

Madame GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h05. A l'ouverture de la séance du 13 avril 2026, 32 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 22 membres présents et 10 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

Informations générales

Journée Science Ouverte, accords transformants et WOS

Madame CLOT rappelle que les accords transformants étaient un pari qui avait été fait avec les autres établissements d'enseignement supérieur, consistant à payer pour lire et publier c'est-à-dire que les BU allaient souscrire des abonnements permettant aux chercheurs de publier en Open Access dans les revues et de lire les articles qui n'auraient pas été publiés en Open Access. Les accords transformants avec Elsevier, Wiley et Springer ont ainsi permis à l'Université d'Angers de maîtriser les dépenses d'APC entre 2022 à 2025. Or, ces modèles (alliant lecture et publication) ne sont pas soutenables au regard de l'évolution globale du budget dédié à la BU d'Angers depuis 2024. La dépense annuelle est en effet de 45 360 € pour Springer, 45 360 € pour Wiley et 160 000 € (accord national) pour Elsevier. Par ailleurs, la BU paye 27 746 € pour avoir accès à la base de données WOS, tout en sachant que la consultation à cette base de données s'effrite d'année en année. Une réflexion est donc engagée pour savoir ce qui est soutenable en termes de moyens pluriannuels, et notamment parce que l'accord avec Wiley a été renégocié dans de mauvaises conditions, avec des possibilités de publication réduites pour le même tarif.

Il faut savoir que nombre d'universités ont fait le choix politique de renoncer, entre 2021 et 2026, aux accords transformants négociés avec les grands éditeurs. Madame CLOT donne les exemples de Sorbonne Université et de l'Université de Lorraine qui viendront à Angers le 21 mai prochain, dans le cadre de la Journée science ouverte, pour présenter les raisons de leur choix et les moyens et alternatives mis en œuvre pour que recherche, science ouverte et sobriété budgétaire convergent dans l'intérêt de tous, tout en levant la dépendance vis-à-vis des éditeurs en situation de monopole. Madame CLOT invite tous les collègues intéressés à venir assister à cette présentation.

Actualités CSTI

Monsieur CASTANIER annonce une pause dans la programmation de la Nuit Européenne des chercheurs puisque, comme l'année dernière, le consortium national n'a pas obtenu le soutien européen. Le Bureau de Terre des Sciences a estimé qu'une nouvelle édition (en mode dégradé) ne pourrait être maintenue mais des réflexions sont en cours sur le déploiement d'un nouvel événement, sur un autre format. En revanche, la Fête de la Science est renouvelée et se déroulera les 10 et 11 octobre 2026 à l'ENSAM.

Evaluation HCERES des unités de recherche

Madame CAMUS dispose des dernières informations concernant l'évaluation HCERES suite à un échange, il y a quelques jours, avec le directeur de la recherche du HCERES. Quelques questions avaient été remontées et ont fait l'objet de réponses de la part du HCERES :

- **Le nombre de pages recommandé contient-il les annexes ?** *Les annexes peuvent venir en complément du document à rédiger (ex : pour une unité de mois de 20 permanents, le document unique peut être constitué de 15 pages + 5 pages*

d'annexes). Il convient de garder en tête que la taille du dossier unique doit rester raisonnable afin que le comité d'experts puisse s'en saisir dans sa globalité.

- **Le dossier unique peut-il être rédigé en anglais ?** *Oui. La langue du dossier est au choix de l'unité, toutefois, il convient d'anticiper la composition du comité d'expert : dans certaines disciplines, une langue peut être préférée à une autre.*
- **Dans les tableaux 1 (personnels permanents) et 2 (personnels non permanents) faut-il indiquer des listes de personnels ou uniquement des nombres de personnels ?** *Seuls le nombre de personnels est attendu, les listes nominatives ne doivent pas être communiquées*
- **A quelle date terminera notre contrat, et à quelle date débutera le suivant ? Doit-on faire coïncider la période du projet de l'unité avec ces dates, idem pour le mandat du directeur d'unité ?** *Le HCERES ne dispose pas d'information concernant les dates des contrats : c'est l'Etat qui est décisionnaire en la matière. Il faut décorréliser ces différents éléments. L'évaluation HCERES n'est pas liée au contrat entre l'Etat et les Universités. Il faut distinguer la partie scientifique de la partie institutionnelle. Le projet de l'unité est porté par ses membres, pas seulement par son directeur, donc le changement de directeur peut intervenir durant la période du bilan ou du projet.*
- **Quelles sont les dates de la partie bilan du dossier unique ?** *La date de dépôt étant fixée en 2027, la période du bilan est : 1er janvier 2022 - 31 décembre 2026. Toutefois, si un événement important est intervenu dans l'unité avant cette période, il est possible de le mentionner dans le dossier unique, et notamment les conséquences qu'il aura eu durant la période de bilan (ex : obtention d'un ERC)*
- **Quelles sont les dates de la partie projet du dossier unique ?** *Sur un plan institutionnel, la date de début (ou de renouvellement) de la reconnaissance (ou de la labellisation) des unités relève de la responsabilité des établissements. Dans ce contexte, le HCERES n'impose pas de date de démarrage particulière pour la description du projet. Les unités sont invitées à se projeter sur les 6 prochaines années.*

Madame CAMUS indique que Nantes Université démarrera son prochain contrat en janvier 2028 et il serait intéressant de se caler sur cette date, d'autant qu'elle a aussi la préférence du Mans Université.

Madame JACQUES informe que l'INRAE devrait envoyer son rapport en octobre 2027, ce qui paraît tardif pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2028. Pour autant, aucune décision n'a été prise pour l'instant.

Monsieur MERCIER comprend qu'une bonne partie de l'année 2020 et l'intégralité de l'année 2021 n'auront jamais été évaluées, ce qui le questionne. Par ailleurs, le flou entourant le calendrier est très problématique.

Madame CAMUS estime qu'il est possible de préciser dans le texte introductif que des éléments issus des années 2020 et 2021 seront repris dans le rapport, et d'autant plus s'ils

ont des impacts sur les années suivantes. L'idée est d'essayer de respecter le cadre autant que faire se peut mais des éléments complémentaires peuvent apparaître.

Madame JACQUES relève que la date de dépôt des autoévaluations des unités de recherche est fixée au 15 février 2027, et elle souhaite savoir à quelle date les unités de recherche doivent faire remonter les documents à l'administration de l'Université.

Madame CAMUS donne la date de novembre 2026, ce qui permettra d'étudier l'ensemble des dossiers dans la sérénité.

Monsieur FASQUEL explique que les collègues du LARIS ont prévu d'arrêter les indicateurs au 30 juin 2026, afin d'avoir assez de temps pour mettre à jour le dossier. Il se souvient aussi que le laboratoire avait produit un document lors de la dernière évaluation, entre le dépôt du dossier et la visite du comité HCERES, qui faisait mention du bilan dans l'intervalle.

Madame GROLLEAU trouverait effectivement dommage de se priver de quelques mois d'activité. Elle pense que les laboratoires doivent se donner la possibilité de corriger leurs indicateurs début 2027.

Madame GIRAULT informe que des tableaux vont être envoyés aux unités de recherche, compilant la liste des effectifs au 1^{er} janvier 2026, et celles-ci pourront ainsi ajouter ou supprimer des noms de collègues pour tenir compte des mouvements ayant eu lieu au cours de l'année 2026.

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 6 octobre 2025 - vote

Monsieur CANEVET demande à ce que les termes d'une de ses interventions faisant référence aux projets Marie Curie soient modifiés et suggère de faire évoluer la fin de la phrase de la façon suivante : "le système est ainsi fait et il faut savoir s'adapter à notre environnement."

Sous réserve de cette modification, **madame GROLLEAU** soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission de la recherche du 6 octobre 2025.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 6 octobre 2025 est approuvé, avec la modification apportée en séance.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix POUR.

1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 15 décembre 2025 - reporté

Point reporté

2. Prospective et moyens

2.1 Porteurs de projet des futures ED - vote

Monsieur CLERE présente le retour des auditions des porteurs de projet pour la prochaine campagne des écoles doctorales, à compter de 2028. Il rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé aux collègues, plusieurs réponses ont été reçues et une audition des porteurs de projet a été réalisée le 9 mars dernier. Les candidatures sont les suivantes :

- ED "SHS" : Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY
- ED « Sciences et Ingénierie » : Abdérafi CHARKI, Xavier ROULLEAU (binôme 1) ; David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET (binôme 2)
- ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » : Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

Il propose de présenter dans le détail le déroulement des auditions et les avis formulés :

- ED "SHS" : Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY
 - Gouvernance :
 - Collégiale et opérationnelle : J. Besnard (directeur) - P. Bruley (directrice adjointe)
 - « direction adjointe » incluant les thématiques des 3 anciennes écoles doctorales + 2 collègues de l'IARA
 - Partenaires présents dans le bureau avec droit de vote
 - Pédagogie - Formations :
 - Promouvoir l'interdisciplinarité et la transversalité (formations collège *versus* ED)
 - Développer les formations en prise avec les enjeux contemporains
 - Promotion de l'approche par compétences
 - Politique scientifique
 - Promouvoir une culture doctorale commune (séminaire annuel, journées doctorales)
 - Poursuivre les collaborations et consolider les partenariats existants (avec Bretagne par exemple)
 - Encadrement :
 - Partage du suivi des doctorants selon leurs thématiques scientifiques
 - Sécurisation des parcours : rencontres ED/doctorants, ED/directions thèse
 - Attention portée à la qualité de vie au cours de la thèse
 - Recrutement par jury – publicité des critères de sélection
 - Ambitions :
 - Développement des collaborations régionales et inter-régionales
 - Promouvoir les projets interdisciplinaires
 - Développement de projets inter-écoles doctorales à l'échelle européenne
 - Valoriser les coopérations internationales
 - Réflexion sur l'après doctorat (relation avec l'APEC à penser)

L'avis formulé par le comité d'évaluation est favorable même si des points d'amélioration ont été identifiés concernant l'interdisciplinarité pour les doctorants et l'insertion professionnelle, l'internationalisation (précision des objectifs) et le mode de financements des doctorants (beaucoup de doctorants au-delà de la troisième année).

- ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI (Laris) – Xavier ROULLEAU (Larema)
 - Gouvernance :
 - Représentation de tous les laboratoires – direction (A. Charki)
 - Proposition de créer un bureau de l'ED associant la vice-présidence recherche et la direction du pôle doctoral
 - Mise en place de correspondants doctorants au sein de chaque laboratoire
 - Pédagogie - Formations :
 - Mettre en place un tutorat pour les primo-inscrits
 - Promouvoir le catalogue de formations actuel et proposer des formations à partir des enseignements de Master 2
 - Développer les formations en anglais
 - Politique scientifique
 - Assurer la pluridisciplinarité en valorisant les différents M2 associés
 - Structurer le projet doctoral autour d'une *Graduate school* pluridisciplinaire
 - Encadrement :
 - Promouvoir la formation des encadrants HDR
 - Établir des critères explicites pour la répartition des contrats doctoraux
 - Promouvoir l'ED pour attirer les « talents »
 - Ambitions :
 - Mettre en place une *Graduate School* pluridisciplinaire
 - Encourager les mobilités internationales des doctorants
 - Réflexion collective pour construire un projet durable
 - Promouvoir le suivi des *alumni*
 - Encourager l'utilisation du portfolio
 - Promouvoir l'entrepreneuriat post-doctorat

Le comité d'évaluation, au-delà des nombreuses forces relevées, a noté un manque de propositions concrètes, des précisions à envisager concernant la thématique de la *Graduate school* et des outils à mettre en œuvre en termes d'interdisciplinarité.

Madame CAMUS précise que le comité d'évaluation était plus fourni en termes de nombre de personnes présentes que pour l'ED "SHS" étant donné que deux binômes étaient « en compétition » pour assurer la direction de l'ED « Sciences et Ingénierie ».

Monsieur CLERE présente le second binôme pour l'ED « Sciences et Ingénierie ».

- ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET – David ROUSSEAU
 - Gouvernance :
 - Représentation de tous les laboratoires et des SFR, doctorants, représentant socio-économique, H&S et QVT

- Conseil restreint pour le suivi des HDR
- Pédagogie - Formations :
 - Promouvoir une offre de formation locale, lisible et cohérente
 - Encourager le déploiement de formations par des collègues angevins
 - Renforcer l'offre de formation M2/doctorat
 - Penser le catalogue des équivalences
 - Promouvoir le doctorat sous format VAE
- Politique scientifique
 - Assurer la pluridisciplinarité
- Encadrement :
 - Planification de la répartition des contrats doctoraux
 - Recrutement des candidats par l'ED (promotion de la publicité et respect des règles HSR4R)
 - Mise en place d'une procédure de recrutement (jury constitué d'équipe encadrante/ED/équipe de recherche) avec publicité des critères
- Ambitions :
 - Ouverture internationale : aide à la mobilité, participation au réseau ERASMUS+
 - Ouverture sur le monde professionnel : journées en présence de professionnels, captation de témoignages des pairs
 - Développement d'un réseau *alumni*
 - Ouverture transdisciplinaire vers des réseaux scientifiques

Là encore, le comité d'évaluation a pu constater de nombreuses forces mais quelques points d'amélioration également dont le rôle de l'ED et la place des unités de recherche à définir pour les recrutements, l'ouverture internationale et le guichet de financement ED (démultiplication des guichets) et la sensibilisation des acteurs de l'ED sur HSR4R.

Il a été demandé à chacun des membres présents pour ce comité d'évaluation de donner un avis et une préférence vis-à-vis des deux projets, au regard des présentations des porteurs et des temps d'échange qui ont suivi. A l'unanimité, le comité d'évaluation a porté sa préférence sur le projet présenté par Lionel Sanguinet et David Rousseau, et lui a donné un avis favorable.

- ED « Biologie, Santé, Végétal, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART (Mint) – Jérémy LOTHIER (IRHS)
 - Gouvernance :
 - Equilibre de composition du conseil pour répartition équitable ICAT/QASAV
 - Mise en place de commissions : recrutement, formations, internationale et professionnalisation et animation scientifique
 - Directrice : Emilie Roger ; directeur adjoint : Jérémy Lothier
 - Pédagogie - Formations :
 - Promouvoir le catalogue de formations régional actuel
 - Réflexion sur les formations interdisciplinaire à mettre en place
 - Développement d'un mentorat doctorat pour faciliter les liens avec les doctorants

- Proposer aux ONR et partenaires de l'ED la mise en place de formations
- Politique scientifique
 - Promouvoir l'organisation de journées scientifiques à l'échelle de l'ED
 - Assurer une visibilité des thématiques portées par l'ED
 - Réduire le nombre de spécialités du doctorat
- Encadrement :
 - Concours avec répartition équitable des contrats doctoraux
 - Attribution des contrats doctoraux au mérite des candidats
 - Proposition d'un oral de recrutement pour dispositifs concours ou hors concours
 - Proposer d'avancer le calendrier pour rendre résultat des concours mi-juin
- Ambitions :
 - Promouvoir l'interdisciplinarité
 - Ouverture internationale de l'ED pour faciliter les mobilités et attirer les futurs doctorants
 - Favoriser le partenariat public/privé

Le comité d'évaluation, au-delà des nombreuses forces relevées, a évoqué des points d'amélioration attendue sur la définition des missions des commissions et l'articulation avec IARA, et un point de vigilance à porter sur les spécialités et thématiques de recherche. L'avis formulé par le comité d'évaluation est favorable.

Madame CAMUS propose donc à la Commission de la recherche d'approuver comme porteurs de projet des futures ED de l'Université d'Angers :

- ED "SHS" : Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY
- ED « Sciences et Ingénierie » : David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET
- ED « Biologie, Santé, Végétal, Environnement » : Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

Monsieur TAILLEFAIT a toujours des doutes lorsqu'il entend le termes compétences ou approche par compétences parce qu'on attend d'un doctorant en droit qu'il ait des connaissances de haut-niveau qui sont la condition indispensable de son savoir-être scientifique. Par ailleurs, il émet un point de vigilance sur l'usage du terme "talent" qui est particulièrement excluant. En termes de durée de thèse, il peut comprendre que le financement ne soit pas assorti au temps que le doctorant va mettre pour réaliser sa thèse mais il insiste sur la notion de liberté académique. On ne peut pas envoyer comme message à un directeur de thèse ou un doctorant "vous devez stopper votre thèse". Il observe depuis 3-4 ans le volume de documents que les doctorants doivent remplir et qui ralentissent le processus d'inscription. Monsieur TAILLEFAIT demande que soit engagé un processus de simplification administrative.

Monsieur CLERE n'a pas eu l'impression de citer une durée de thèse limite dans sa présentation. Il faut simplement être prudent avec des financements sur lesquels des engagements sont à tenir, et il pense notamment à la convention signée avec la Région qui oblige à ce que la soutenance ait lieu dans les 5 ans, sans quoi le financement doit être remboursé par le laboratoire et la DRIED. De la même manière, le financement en lien avec le projet COFUND est proposé pour 3 ans. Il y a certes une liberté dans le cadre de

la durée de la thèse mais aussi une contrainte par rapport au financement, et c'est sur ce dernier point que les porteurs de projet souhaitent attirer l'attention. Ceux-ci souhaitent un échange collégial et monsieur CLERE imagine que cette collégialité va aussi se faire en direction des directeurs de thèse.

Monsieur TAILLEFAIT reconnaît que les règles sont ainsi faites mais cela ne doit pas empêcher de dire qu'elles sont aussi une manière de limiter les découvertes. C'est la raison pour laquelle il existe des thèses qui durent 15 ans et qui sont ensuite publiées au niveau international. Le mode de financement est une manière de museler les recherches selon lui.

Monsieur CLERE croit que la durée moyenne des thèses est d'environ 52 mois à l'Université d'Angers. L'idée est de réduire cette durée si possible pour qu'elle se rapproche au maximum des trois années.

Monsieur TAILLEFAIT estime que le véritable problème est l'obligation de remboursement au financeur initial.

Madame GROLLEAU indique que tous les candidats n'ont pas non plus envie que leur doctorat dure indéfiniment. Il est aussi nécessaire de travailler sur le vivier de docteurs qui viendront prochainement remplacer les nombreux enseignants-chercheurs qui partiront à la retraite. En tout état de cause, les remarques formulées par les membres de la Commission de la recherche seront bien remontées aux porteurs de projet.

Monsieur PAGANO souligne qu'il a été évoqué une restriction des spécialités concernant l'ED « Biologie, Santé, Végétale Environnement » et souhaite avoir davantage de précisions à ce sujet.

Monsieur CLERE souhaite rassurer les collègues à ce sujet. Il a été constaté une démultiplication du nombre de spécialités à l'échelle de l'ED VAAME qui sont, pour certaines, associées à une seule personne en particulier et une thématique particulière. L'objectif est d'identifier des thématiques qui rassemblent le plus grand nombre de collègues.

Monsieur MARCILLOUX s'interroge sur les étapes suivantes et demande comment la communauté sera associée.

Monsieur CLERE répond qu'une première réunion sera organisée le 4 mai prochain, associant les directeurs d'unité, les porteurs de projet et les actuels directeurs des ED du pôle d'Angers, lors de laquelle un certain nombre de sujets seront abordés. Le calendrier de réponse au HCERES sera également présenté aux porteurs de projet, avec des ED qui prendront naissance au 1^{er} janvier 2028. Le pôle doctoral sera facilitateur pour mettre en relation les porteurs de projet avec les directions d'unité et les directeurs de thèse afin de faciliter les échanges sur différents aspects qui traiteront de la répartition des contrats doctoraux, de la formation et de l'organisation de la gouvernance des ED d'ici à mi-2026. La Commission de la recherche devra valider les projets à la fin de l'année 2026.

Monsieur CANEVET insiste sur l'importance de solliciter les collègues et comprend que la Commission de la recherche sera sollicitée pour validation. Il serait intéressant que les membres de l'instance soient sollicités en amont pour apporter leur pierre à l'édifice.

Madame GROLLEAU est ouverte à cette proposition et pense qu'une présentation en instance à quelques semaines du dépôt du projet définitif serait intéressante.

Monsieur CLERE en profite pour indiquer que Lionel SANGUINET serait directeur et David ROUSSEAU directeur adjoint pour l'ED « Sciences et Ingénierie » à la lecture de leur lettre d'intention.

Monsieur MARCILLOUX demande si une réflexion a déjà débuté sur la répartition des contrats doctoraux entre les ED.

Monsieur CLERE indique que cette question sera abordée début mai avec les porteurs de projet.

Madame CAMUS ajoute qu'une incertitude demeure sur le nombre de contrats doctoraux qui seront disponibles dans les prochaines années. Il faudra connaître la dotation obtenue par l'Université d'Angers et savoir quel effort l'établissement pourra faire pour compléter éventuellement ce nombre de contrats doctoraux. Il faudra aussi travailler la méthode, sachant que celle-ci pourra par exemple revenir à une affectation par ED, par unité de recherche, au prorata du nombre d'HDR, ou autre. Toutes ces discussions auront lieu en bureau, en conseil de pôle et avec les directeurs d'unité.

Madame LE NAN relève que le terme "interdisciplinarité" revient souvent et souhaite savoir si on peut véritablement envisager un sujet de thèse interdisciplinaire et inter-ED.

Monsieur CLERE confirme que cette proposition a été faite par les porteurs de projet de l'ED "SHS" mais il faudra en discuter et que les collègues valident la pertinence de l'idée.

Madame GROLLEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche les binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED.

Les binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED sont approuvés.

Cette décision est adoptée avec 31 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Points non soumis au vote

Bilan et stratégie de la recherche partenariale

Madame FOUQUET, Responsable du Pôle Partenariats et Innovation, tient à préciser, en préambule, que le bilan 2025 ne comprend pas les données INSERM pour des raisons de changement de système d'information. Elle comptabilise 256 contrats de recherche, en progression de 10 % par rapport à l'année 2024 (à noter +42% pour les projets ANR financés). Les recettes s'élèvent à 13,8 M€ dont 2,5 M€ en gestion ONR. Les recettes issues de la Région sont également en forte augmentation, en lien avec les 2 chaires Territoire d'Avenir. Le montant moyen des projets financés reste stable, à 56 k€. Par ailleurs,

madame FOUQUET identifie 179 contrats de partenariat dont 149 contrats de prestation (19 avec des partenaires industriels), 15 collaborations publiques et 15 collaborations industrielles, pour 1,2 M€ de recettes. Il y a eu 295 contrats support dont 133 recrutements de CDD sur projet (+17% par rapport à 2024), 31 conventions d'hébergement, 2 titres de propriété intellectuelle prêts au transfert, 34 accords de consortium, 12 conventions cadre et 31 conventions de reversement.

En conclusion, madame FOUQUET relève une activité globale stable en nombre de contrats et en recettes par rapport à 2024 même si les données de l'INSERM sont encore en attente. Il est à noter l'augmentation des financements ANR et Région avec l'obtention de 2 Chaires Territoire d'Avenir (TDS - Sébastien Fleuret, ESO et LAB'EAUX – Marianne Lefebvre, GRANEM), la progression des recettes pour les contrats de partenariat et un gros contrat de partenariat signé en SHS avec l'entreprise RTE dans le cadre du projet ZHILI d'Aurélié DAVRANCHE (ESO).

Monsieur CASTANIER rappelle qu'une recherche collaborative s'établit entre une ou plusieurs universités et un ou plusieurs acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités et associations), en réponse à un besoin exprimé par ces derniers alors qu'une recherche contractuelle est effectuée sur la base d'un contrat de collaboration de recherche direct avec un partenaire socio-économique, sans subvention aucune des pouvoirs publics. La stratégie générale consiste à faire mieux reconnaître la Recherche Partenariale et Contractuelle comme une recherche d'excellence au sein de l'établissement et dans les carrières des enseignants-chercheurs et chercheurs, mais aussi à renforcer le potentiel d'innovation et de valorisation de l'Université d'Angers. Pour ce faire, deux axes d'actions ont été définis, à savoir le renforcement de l'ancrage territoriale et le développement de la capacité et des moyens :

- Axe 1 : Renforcement de l'ancrage territorial
 - Prise en compte des spécificités du territoire : forte représentation des PME/PMI (faible capacité et intérêt à l'innovation de rupture) ; forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire ; territoire à fort potentiel d'innovation (dynamique du département et de la ville d'Angers en termes d'attractivité et de développement industriel)
 - Affirmation de l'université : par une position Université Chef de File ; par le portage du PUI PREDICT ; par la réponse à l'appel Carnot 2026 – Carnot territorial ; par une offre de service orientée « société et entreprises »
 - En cohérence avec la politique territoriale, nationale et européenne : concertation avec Angers Loire Développement ; axes de la stratégie de la politique de la Région Pays de Loire ; renforcement des dispositifs ANR, de la BPI et de l'Europe
 - Amélioration de la visibilité/lisibilité du potentiel ESR sur le territoire : organisation en 2027 des « Assises de l'innovation territoriale » à l'Université d'Angers ; développer l'interconnaissance laboratoire/entreprise et qualification des besoins des entreprises
 - Appui au développement des PME/PMI : création d'une graduate school orientée « entreprise/innovation » ; réflexions sur l'accompagnement et l'ancrage de startups (réflexion sur les moyens liés à la simulation (appui sur le prochain CPER) ; accueil de startups « dans le champ du numérique » sur les sites universitaires); promotion des offres de services des

Plateformes technologiques de l'Université d'Angers ; création de « plateformes/Tiers Lieu » pour l'expérimentation (type UserLab P2AC) ; soutien aux actions portées par les agences et collectivités territoriales

- Axe 2 : Développement de la capacité et des moyens
 - Actions propres à l'Université d'Angers : reconnaissance « laboratoire » ; points Bonus ; pluriannualisation de la gestion économique des contrats « industriels » (à l'étude) ; reconnaissance des « personnels » ; RIPEC et Primes aux enseignants-chercheurs et chercheurs, et personnels BIATSS (à l'étude) ; Primes au brevet « dès le premier euro » ; congé « Innovation » ; Séjour (long) en entreprise ; mention spécifique dans les fiches de poste de recrutement enseignants-chercheurs et chercheurs
 - Actions dans le cadre du PUI
 - Inscription dans le COMP de l'établissement
 - Dépôt d'un Carnot « territorial »
 - Appui sur les actions de la Région (notamment Tandem, labellisation des plateformes, Programme d'identification de savoir-faire des laboratoires)
 - Promouvoir les outils de l'ANR (PRCE, LabCom, chaire industrielle formation et recherche)
 - Définir une politique « Europe » : Répondre à l'appel EIT en tant qu'établissement porteur au niveau EU Green (transposition du modèle PUI)
 - Réflexions autour d'un PUI 2
 - Consolidation des équipes : pérennisation des Ingénieurs Filières (fin du Programme CPER Fil'Innov) ; personnel d'appui et de suivi des projets
 - Nouveau personnel : recrutement d'Ingénieurs d'affaires pour prospecter et veille en relation avec nos filières/lobbying auprès des partenaires (Région/Europe)

Monsieur CASTANIER effectue un focus sur la pluriannualisation de la gestion économique des contrats « industriels » qui est une volonté sur laquelle la gouvernance travaille. L'idée est de pérenniser les fonds obtenus et de ne pas forcément les dépenser dans l'année ou avant la fin du contrat. Par ailleurs, des enseignants-chercheurs et personnels BIATSS vont bien au-delà de ce qui est inscrit dans leur fiche de poste et sont moteurs dans la recherche et le développement d'activités. L'objectif est de pouvoir reconnaître leur investissement.

Départ de M. Patrice MARCILLOUX, à 15h32

Madame GROLLEAU se satisfait que l'Université d'Angers s'inscrive dans des programmes nationaux pour aller chercher des financements supplémentaires.

Monsieur CANEVET s'interroge sur les chances d'être lauréat à l'appel Carnot 2026.

Monsieur CASTANIER explique que les critères d'éligibilité sont bien remplis et la dotation est annoncée à 30 % du montant global du projet.

Monsieur CANEVET souhaite connaître le rôle de la Fondation UA vis-à-vis d'éventuelles sollicitations de partenaires locaux, et l'articulation avec le pôle partenariat/innovation.

Monsieur CASTANIER répond qu'il s'agit de travailler en collaboration. Les chaires UA sont typiquement portées par la Fondation UA par exemple.

Madame GROLLEAU précise que le PUI englobe des partenaires locaux alors que la Fondation ne comprend que le périmètre de l'Université d'Angers.

Présentation des projets bonus

Madame CAMUS annonce qu'elle a rencontré, en compagnie de monsieur CASTANIER, l'ensemble des directions des unités de recherche durant le mois de mars 2026. Des questionnaires ont par ailleurs été transmis sur les contours recherche de l'unité et les projets bonus. Elle précise qu'une unité a décidé de ne pas émarger au dispositif de projet-bonus. Les directions des unités ont indiqué que les rencontres étaient transparentes et utiles, notamment pour repérer les problématiques. Elles ont bien compris l'objet "projet-bonus", sans concurrence entre les unités et avec une liberté de proposer des projets différents par rapport aux listes transmises par les vice-présidents. La constitution des bonus a reposé sur des discussions internes à l'unité/SFR (en bureau, conseil d'unité, AG ou SFR), nécessitant d'expliquer et parfois de rassurer. Le processus a globalement été perçu comme simple. Les stratégies d'unité et d'équipe sont variées :

- Orientation sur la dimension internationale ;
- Focus sur les financements de thèses ;
- Focus sur l'accompagnement des néo-recrutés et des primo-déposants ;
- Accompagnement à l'HDR ;
- Volonté de réduire l'intensité des dépôts aux AAP (source d'épuisement, notamment administratif) en priorisant et accompagnant sur des trajectoires de dépôts

Le bilan des projets priorisés par les unités de recherche est le suivant :

- Projets AAP/Contrat/Conventions
 - Programmes nationaux #12 et internationaux #12
 - Financements de thèse et post-doc #12
 - Contrats privés #4 et publics #4
 - Collaborations/structurations internationales, économiques, techniques #6
 - Tremplins aux AAP structurants #4
 - Projet de carrière #2
- Projets autre valorisation
 - Visibilité de la recherche #10
 - Productions scientifiques et données de la recherche #8
 - Accompagnement des collègues pour les HDR et trajectoire AAP #8
 - Projets collectifs d'établissement et d'unité #8
 - Attractivité chercheurs ONR #7
 - Science : société, participative, ouverte #3

Il sera demandé aux directeurs d'unités, en septembre prochain, de fournir les justificatifs par rapport aux objectifs fixés ; justificatifs nécessaires pour permettre l'attribution des bonus.

Monsieur CANEVET signale que les candidatures IUF sont déposées début novembre.

Madame CAMUS identifie aussi les projets ANR qui doivent être déposés en octobre. Elle rappelle que ce dispositif est triennal et porte sur les années 2026, 2027 et 2028. Pour l'année 2026, les unités de recherche ont peu de temps pour respecter les objectifs. C'est la raison pour laquelle il a été demandé aux directeurs d'unités des engagements pour certains éléments qui seront vérifiables ultérieurement dont les projets ANR ou les candidatures IUF. La relation de confiance entre la gouvernance et les directeurs d'unités de recherche fait aussi partie du dispositif.

Madame GROLLEAU souligne qu'une unité n'a pas souhaité poursuivre dans la démarche des projets-bonus, à savoir le laboratoire ESO. Celui-ci a également annoncé, via un courrier adressé à la présidence, qu'il ne souhaitait pas s'associer à l'initiative Carnot, ce qui est particulièrement dommageable.

Madame CAMUS précise que, selon la direction d'ESO, l'unité était gênée par la dimension économique des projets et craignait de devoir faire plus alors que les collègues se sentaient déjà sous pression. Or, ce n'est pas l'objet des projets-bonus. Un autre argument remonté était que le montant des bonus était trop peu élevé et que l'unité préférait déployer ses efforts sur d'autres leviers de financement. Autre argument encore, les projets-bonus étaient perçus comme une demande de justification supplémentaire à celle que demandait déjà la tutelle ONR.

Pôle des données de la recherche

Monsieur HAMARD, Directeur adjoint du SCDA - pôle archives et services aux chercheurs, annonce, présente un projet qui s'inscrit dans la feuille de route de l'Université d'Angers qui a été validée lors de la Commission de la recherche de janvier 2024 et qui prévoit notamment la création d'un réseau d'expertise de la donnée à l'Université composé des différents acteurs et spécialistes du cycle de vie des données de la recherche. Plusieurs services accompagnent les laboratoires sur la gestion des données de recherche et l'idée du pôle est de mutualiser les informations au bénéfice des chercheurs et des projets de recherche. Il comptabilise 7 agents de l'Université d'Angers qui travaillent sur les données de la recherche dont 1 seul à temps plein. Il informe qu'il n'y aura pas de développement sans participation active du chercheur. Monsieur HAMARD prend l'exemple de l'accompagnement à la transcription d'entretiens oraux. Le pôle des données de la recherche viendra en accompagnement pour développer des solutions afin d'obtenir la transcription mais il appartiendra bien au chercheur de vérifier et de corriger les données. Il n'y aura pas non plus d'analyse des données à la place du chercheur. Le pôle pourra intervenir sur l'ensemble des données de la recherche hormis les données de santé qui bénéficient d'un traitement particulier et qui relèvent du CHU. Un formulaire unique est déjà accessible sur le site de la BU d'Angers et le sera prochainement sur l'ENT de l'Université.

Départs de M. Olivier ALEVEQUE et M. Antony TAILLEFAIT, à 16h12

Mistral ESR - modalités de répartition des données

Monsieur OGER, Vice-président Numérique, rappelle que le projet Ilaas est un projet de valorisation entre universités au sens RH, financier et technique. Il est piloté par son homologue de l'Université de Rennes et vise à mutualiser des machines et de l'expertise ingénieur et mettre à disposition des modèles d'IA pour toute la communauté. Il s'agit d'une expérimentation sur une année et les licences correspondent à des accords avec

Mistral, ce qui garantit la souveraineté des données. 300 licences ont été commandées et payées par le SIEN (Nantes – Angers – Le Mans) pour un montant de 18 000 €, à raison de 100 licences par université. Or, il risque d'y avoir plus de 100 besoins exprimés.

Madame CAMUS informe que le bureau de la Commission de la recherche a débattu sur la méthodologie à adopter s'il y a plus de 100 demandes de collègues de l'Université d'Angers pour un usage recherche. Il est donc proposé de calculer un nombre de licences seuil par unité (au prorata du nbre de personnels permanents de l'unité enseignants-chercheurs, IGE/IGR). Si les demandes de certaines unités n'atteignent pas leur seuil, le cumul non utilisé est redistribué équitablement vers les autres unités ayant dépassé leur seuil de demandes. Certains membres du bureau préfèrent qu'il y ait au minimum 2 licences par unité, ce qui a nécessité un second calcul.

Madame GROLLEAU pense que la seconde proposition est préférable étant donné qu'un agent qui dispose de la licence sur son ordinateur peut très bien partir en mission, ce qui fait que les autres collègues n'y auraient plus accès pendant un certain temps.

Monsieur AMIARD pense qu'il faut se féliciter collectivement du travail réalisé par tous les acteurs régionaux. Il existe toujours un effet d'aubaine mais il faut véritablement rattacher la licence IA à un projet de recherche. Les unités doivent donc réfléchir à ce que cette licence va leur apporter en termes d'efficacité.

Monsieur OGER rappelle qu'il existe aussi des outils d'IA publics qui sont déjà utilisables.

Madame CAMUS insiste sur les conditions d'usage de l'IA même si la souveraineté est garantie et qu'elle est moins énergivore que d'autres IA. L'Université d'Angers dispose d'une charte IA, et une charte sur la donnée est en cours d'élaboration. Un encadrement est donc nécessaire.

Madame GROLLEAU souhaite savoir ce qui passera au bout de l'année d'expérimentation.

Monsieur OGER explique qu'un bilan sera effectué en termes d'usage, ce qui permettra de prendre des décisions pour la suite. Il précise aussi que la licence ne sera pas installée sur un ordinateur mais renverra à un compte d'accès.

Madame LAMBERT WIBER suggère que le compte d'accès soit partagé entre les collègues d'une unité.

Monsieur OGER répond que le compte d'accès sera individuel.

Résultats des élections commissions permanentes et conseils de gestion des services communs

Madame PRUDHOMME, Responsable du Service des affaires institutionnelles, annonce que des élections ont été organisées en ligne pour le renouvellement complet des usagers et partiel des personnels au sein des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs, les 31 mars et 1^{er} avril 2026. Aucune candidature n'a été reçue pour les élections par les membres de la Commission Recherche. Des élections partielles seront organisées prochainement pour pourvoir les sièges vacants :

- Commission des relations internationales : 2 sièges de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche
- Commission vie de l'établissement : 1 siège de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche ; 1 siège de représentants des étudiants de la Commission recherche

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h37.

La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

3. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 avril 2026

Commission Recherche

Lundi 13 avril 2026

Ordre du jour

Informations générales

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

2. Prospectives et moyens

- Porteurs de projet des futures ED

Points non soumis au vote

1. Bilan et stratégie de la recherche partenariale
2. Présentation des projets bonus
3. Pôle des données de la recherche
4. Mistral ESR : modalité de répartition des licences
5. Résultats des élections



Informations générales

Journée Science Ouverte, accords transformants et WOS

Budget UA et tournant national

Ouvrir la science à titre onéreux

Un accord « transformant » couvre :

- » La **lecture** (accès aux revues)
- » La **publication** (prise en charge des APC via un modèle Publish & Read)

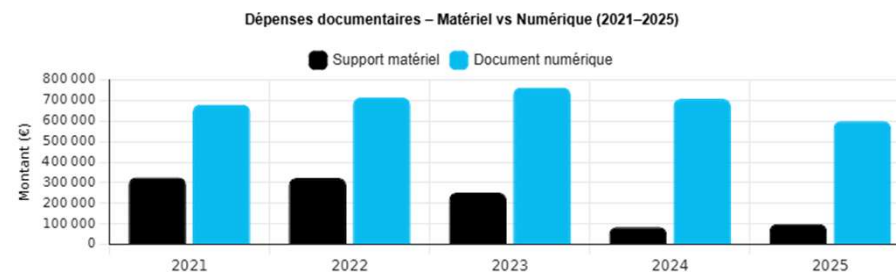
Les accords transformants avec Elsevier, Wiley et Springer ont permis à l'UA de 2022 à 2025 de maîtriser les dépenses d'APC.

Ces modèles (alliant lecture et publication) ne sont pas soutenables au regard de l'évolution globale du budget dédié à la BUA depuis 2024.

Un modèle coûteux

Springer *	45 360 €
Wiley *	45 360 €
Elsevier *	160 000 € (accord national)

WOS (base de données)	27 746 €
-----------------------	----------



Changer de modèle ?

Journée science ouverte 21 mai 2026 9h-12h (MRGT)

Nombre d'universités ont fait le choix politique de renoncer, entre 2021 et 2026, aux accords transformants négociés avec les grands éditeurs. Le 21 mai :

» **Sorbonne Université**

» **L'Université de Lorraine**

viendront à Angers présenter les raisons de leur choix et les moyens et alternatives mis en œuvre pour que **recherche**, **science ouverte** et **sobriété budgétaire** convergent dans l'intérêt de tous, tout en levant la dépendance vis-à-vis des éditeurs en situation de monopole.

Actualités CSTI

Actualités CSTI

Une pause dans la programmation de la Nuit Européenne des chercheurs : comme l'année dernière, le consortium national n'a pas obtenu le soutien européen. Le Bureau de Terre des Science a estimé qu'une nouvelle édition (en mode dégradée) ne pourrait être maintenue. Réflexions en cours sur le déploiement d'un nouvel événement, sur un autre format.

Poursuite de la Fête de la Science : 10 et 11 octobre à l'ENSAM – Date limite de dépôt des projets : **30 avril 2026**.

Évaluation HCERES des unités de recherche

Nouveau calendrier :

Dépôt des autoévaluations des unités de recherche : 15 février 2027

Début des visites des unités de recherche : avril 2027

Envoi de la version provisoire du rapport de l'établissement et de ses formations : octobre 2027

- Le nombre de pages recommandé contient-il les annexes ? *Les annexes peuvent venir en complément du document à rédiger (ex : pour une unité de mois de 20 permanents, le document unique peut être constitué de 15 pages + 5 pages d'annexes). Il convient de garder en tête que la taille du dossier unique doit rester raisonnable afin que le comité d'experts puisse s'en saisir dans sa globalité.*

- Le dossier unique peut-il être rédigé en anglais ? *Oui. La langue du dossier est au choix de l'unité, toutefois, il convient d'anticiper la composition du comité d'expert : dans certaines disciplines, une langue peut être préférée à une autre.*

- Dans les tableaux 1 (personnels permanents) et 2 (personnels non permanents) faut-il indiquer des listes de personnels ou uniquement des nombres de personnels ? *Seuls le nombre de personnels est attendu, les listes nominatives ne doivent pas être communiquées.*

- A quelle date terminera notre contrat, et à quelle date débutera le suivant ? Doit-on faire coïncider la période du projet de l'unité avec ces dates, idem pour le mandat du directeur d'unité ?

Le HCERES ne dispose pas d'information concernant les dates des contrats : c'est l'Etat qui est décisionnaire en la matière. Il faut décorréliser ces différents éléments. L'évaluation HCERES n'est pas liée au contrat entre l'Etat et les Universités. Il faut distinguer la partie scientifique de la partie institutionnelle. Le projet de l'unité est porté par ses membres, pas seulement par son directeur, donc le changement de directeur peut intervenir durant la période du bilan ou du projet.

- Quelles sont les dates de la partie bilan du dossier unique ? *La date de dépôt étant fixée en 2027, la période du bilan est : 1er janvier 2022 - 31 décembre 2026. Toutefois, si un évènement important est intervenu dans l'unité avant cette période, il est possible de le mentionner dans le dossier unique, et notamment les conséquences qu'il aura eu durant la période de bilan (ex : obtention d'un ERC)*

- Quelles sont les dates de la partie projet du dossier unique ? *Sur un plan institutionnel, la date de début (ou de renouvellement) de la reconnaissance (ou de la labellisation) des unités relève de la responsabilité des établissements. Dans ce contexte, le Hcéres n'impose pas de date de démarrage particulière pour la description du projet. Les unités sont invitées à se projeter sur les 6 prochaines années.*



Points soumis au vote

Procès verbaux

- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 6 octobre 2025 – vote
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 15 décembre 2025 – **reporté**



Prospectives et moyens

Porteurs de projet des futures ED

Porteurs de projets ED 2028



Restructuration des EDs

Planning suivi

- 3 novembre 2025 : Présentation Conférence des DU
- 1er décembre 2025 : Présentation Bureau de la CR
- 2 décembre 2025 : Conseil de Pôle doctoral
- 5 décembre 2025 : Diffusion de l'appel à manifestation
- 15 décembre 2025 : CR - présentation du calendrier et démarche
- 6 février 2026 : Retour des intentions
- 16 février 2026 : Présentation des candidatures en Bureau de la CR
- CR Mars : Candidatures reçues, référentiels HCERES, calendrier affiné
- 9 mars 2026 : Auditions des porteurs et porteuses de projet
- Septembre 2026 : Présentation des projets

-Binômes auditionnés le 9 mars 2026

ED « SHS »

Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY

ED « Sciences et Ingénierie »

Abdérafi CHARKI, Xavier ROULLEAU (binôme 1)
David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET (binôme 2)

ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement »

Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

ED « SHS » - Jérémie BESNARD (LPPL) – Pauline BRULEY (CIRPaLL)

GOUVERNANCE

- Collégiale et opérationnelle : J. Besnard (directeur) - P. Bruley (directrice adjointe)
- « direction adjointe » incluant les thématiques des 3 autres EDs + 2 collègues IARA
- Partenaires présents dans le bureau avec droit de vote

PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Promouvoir l'interdisciplinarité et la transversalité (formations collège *versus* ED)
- Développer les formations en prise avec les enjeux contemporains
- Promotion de l'approche par compétences

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Promouvoir une culture doctorale commune (séminaire annuel, journées doctorales)
- Poursuivre les collaborations et consolider les partenariats existants (avec Bretagne par exemple)

ED « SHS » - Jérémie BESNARD – Pauline BRULEY

ENCADREMENT

- Partage du suivi des doctorants selon leurs thématiques scientifiques
- Sécurisation des parcours : rencontres ED/doctorants, ED/directions thèse
- Attention portée à la qualité de vie au cours de la thèse
- Recrutement par jury – publicité des critères de sélection

AMBITIONS

- Développement des collaborations régionales et inter-régionales
- Promouvoir les projets interdisciplinaires
- Développement de projets interED à l'échelle européenne
- Valoriser les coopérations internationales
- Réflexion sur l'après doctorat (relation avec APEC à penser)

ED « SHS » - Jérémie BESNARD – Pauline BRULEY

AVIS AUDITION - C. Arab (Dir. SFR Confluences), JF. Bruggeman (DRIED), D. Vollet (Inst. Agro), S. Camus (VP Recherche), N. Clere (Dir. Pôle doctoral)

Forces

- Projet réfléchi, clair et bien construit
- Organisation collégiale
- Ambitions régionales
- Volonté d'un suivi affiné des doctorants

Amélioration

- Interdisciplinarité pour les doctorants et insertion professionnelle
- Internationalisation : précision des objectifs
- Mode de financements des doctorants (beaucoup de doctorants > D3)

Avis favorable

ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI (Laris) – Xavier ROULLEAU (Larema)

GOUVERNANCE

- Représentation de tous les laboratoires – direction (A. Charki)
- Proposition de créer un bureau de l'ED associant VPR, direction pole doctoral
- Mise en place de correspondants doctorants au sein de chaque laboratoire

PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Mettre en place un tutorat pour les primo-inscrits
- Promouvoir le catalogue de formations actuel et proposer des formations à partir des enseignements de Master 2
- Développer les formations en anglais

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Assurer la pluridisciplinarité en valorisant les différents M2 associés
- Structurer le projet doctoral autour d'une *Graduate school* pluridisciplinaire

ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI – Xavier ROULLEAU

ENCADREMENT

- Promouvoir la formation des encadrants HDR
- Etablir des critères explicites pour la répartition des contrats doctoraux
- Promouvoir l'ED pour attirer les « talents »

AMBITIONS

- Mettre en place une *Graduate School* pluridisciplinaire
- Encourager les mobilités internationales des doctorants
- Réflexion collective pour construire un projet durable
- Promouvoir le suivi des *alumni*
- Encourager l'utilisation du portfolio
- Promouvoir l'entrepreneuriat post-doctorat

ED « Sciences et Ingénierie » - Abderafi CHARKI – Xavier ROULLEAU

AVIS AUDITION - P. Blanchard (DU Moltech), JF. Bruggeman (DRIED), L. Chaumont (repr. LAREMA), S. Camus (VP Recherche), S. Chaussedent (DU LphiA), N. Clere (Dir. Pôle doctoral), N. Gutowski (repr. Leria), S. Lahaye (DU Laris)

Forces

- Amélioration de l'existant
- Valorisation du travail et du devenir des doctorants
- Projet ambitieux, souple et adapté
- Ouverture vers l'entrepreneuriat

Amélioration

- Manque de propositions concrètes
- Précisions à envisager concernant la thématique de la *Graduate school*
- Interdisciplinarité : outils à mettre en œuvre

ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET (Moltech) – David ROUSSEAU (Laris)

GOVERNANCE

- Représentation de tous les laboratoires et des SFR, doctorants, représentant socio-économique, H&S et QVT
- Conseil restreint pour le suivi des HDR

PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Promouvoir une offre de formation locale, lisible et cohérente
- Encourager le déploiement de formations par collègues angevins
- Renforcer l'offre de formation M2/doctorat
- Penser le catalogue des équivalences
- Promouvoir le doctorat sous format VAE

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Assurer la pluridisciplinarité

ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET – David ROUSSEAU

ENCADREMENT

- Planification de la répartition des contrats doctoraux
- Recrutement des candidats par l'ED (promotion de la publicité et respect des règles HSR4R)
- Mise en place d'une procédure de recrutement (jury constitué d'équipe encadrante/ED/équipe de recherche) avec publicité des critères

AMBITIONS

- Ouverture internationale : aide à la mobilité, participation au réseau ERASMUS+
- Ouverture sur le monde professionnel : journées en présence de professionnels, captation de témoignages des pairs
- Développement d'un réseau *alumni*
- Ouverture transdisciplinaire vers des réseaux scientifiques

ED « Sciences et Ingénierie » - Lionel SANGUINET – David ROUSSEAU

AVIS AUDITION - P. Blanchard (DU Moltech), JF. Bruggeman (DRIED), L. Chaumont (repr. Larema), S. Camus (VP Recherche), S. Chaussedent (DU LphiA), N. Clere (Dir. Pôle doctoral), N. Gutowski (repr. Leria), S. Lahaye (DU Laris)

Forces

- Bonne connaissance de l'existant et projet basé sur l'existant
- Prise de conscience des enjeux de la formation doctorale
- Identification des problématiques de la future ED

Amélioration

- Rôle de l'ED et place des UR à définir pour les recrutements
- Ouverture internationale et guichet de financement ED (démultiplication des guichets)
- Sensibiliser les acteurs de l'ED sur HSR4R

ED « Sciences et Ingénierie »

Il a été demandé à chacun des membres présents pour ce comité d'évaluation de donner un avis et une préférence vis-à-vis des deux projets, au regard des présentations des porteurs et des temps d'échange qui ont suivi.

A l'unanimité, le comité d'évaluation a porté sa préférence sur le projet présenté par Lionel Sanguinet et David Rousseau, et lui a donné un avis favorable.

ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART (Mint) – Jérémie LOTHIER (IRHS)

GOUVERNANCE

- Equilibre de composition du conseil pour répartition équitable ICAT/QASAV
- Mise en place de commissions : recrutement, formations, internationale et professionnalisation et animation scientifique
- Directrice : Emilie Roger ; directeur adjoint : Jérémie Lothier

PÉDAGOGIE - FORMATIONS

- Promouvoir le catalogue de formations régional actuel
- Réflexion sur les formations interdisciplinaire à mettre en place
- Développement d'un mentorat doctorat pour faciliter les liens avec les doctorants
- Proposer aux ONR et partenaires de l'ED la mise en place de formations

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

- Promouvoir l'organisation de journées scientifiques à l'échelle de l'ED
- Assurer une visibilité des thématiques portées par l'ED
- Réduire le nombre de spécialités du doctorat

ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART – Jérémie LOTHIER

ENCADREMENT

- Concours avec répartition équitable des contrats doctoraux
- Attribution des contrats doctoraux au mérite des candidats
- Proposition d'un oral de recrutement pour dispositifs concours ou hors concours
- Proposer d'avancer le calendrier pour rendre résultat des concours mi-juin

AMBITIONS

- Promouvoir l'interdisciplinarité
- Ouverture internationale de l'ED pour faciliter les mobilités et attirer les futurs doctorants
- Favoriser le partenariat public/privé

ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement » - Emilie ROGER-TALIBART – Jérémie LOTHIER

AVIS AUDITION - JF. Bruggeman (DRIED), D. Vollet (Inst. Agro), S. Camus (VP Recherche), N. Clere (Dir. Pôle doctoral), H. Libouban (repr. SFR ICAT), E. Metzger (repr. Environnement), V. Raymond (repr. SFR QUASAV)

Forces

- Clarté du projet
- Organisation claire de la gouvernance
- Mise en place de journées scientifiques interdisciplinaires
- Ouverture des formations vers ONR, partenaires

Amélioration

- Définition des missions des commissions
- Articulation avec IARA (mise en contact binôme et B. Teulat)
- Vigilance spécialités/thématiques de recherche

Avis favorable

Binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED de l'UA

ED « SHS »

Jérémy BESNARD, Pauline BRULEY

ED « Sciences et Ingénierie »

David ROUSSEAU, Lionel SANGUINET

ED « Biologie, Santé, Végétale, Environnement »

Emilie ROGER-TALIBART, Jérémy LOTHIER

Soumis à approbation de la CR :

Binômes retenus comme porteurs de projet des futures ED de l'UA



Points non soumis au vote

Bilan et stratégie de la recherche partenariale

- Bilan 2025 du Pôle Partenariat et Innovation
- Stratégie
 - Définitions
 - Les objectifs généraux
 - Les actions
 - Le ressourcement

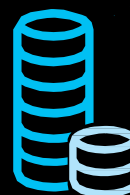
**L'activité
contractuelle des
unités de recherche
en 2025**

LA RECHERCHE À L'UA 2025



730

activités contractuelles
(*subvention, partenariat, support*)



13,8 M€

de recettes



256

contrats de recherche
(subventions)

+ 10 %



179

contrats de partenariat



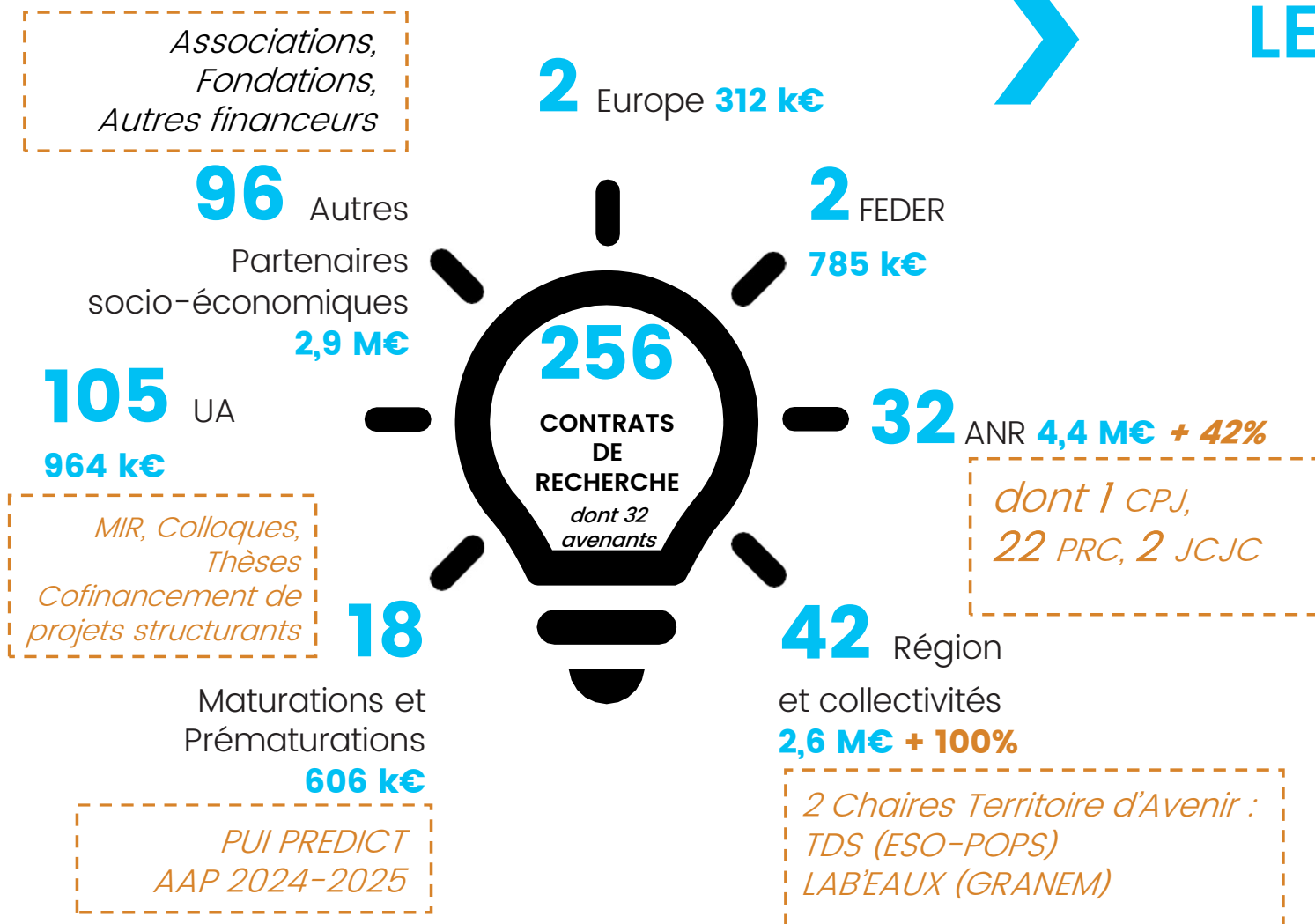
dont

2,5 M€

en gestion ONR
(18% hors Inserm)*

LA RECHERCHE À L'UA 2025

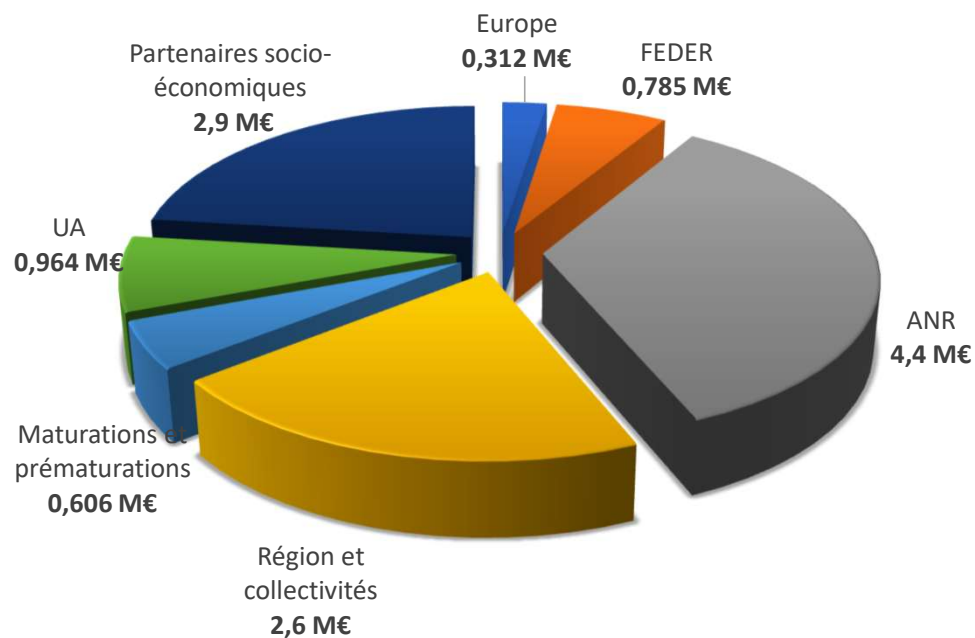
LES CONTRATS DE RECHERCHE



UNE RÉPARTITION EN MONTANT PAR TYPE ET PAR PÔLE

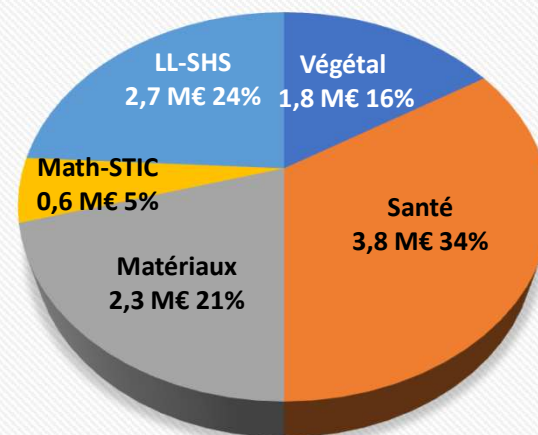


LA RECHERCHE À L'UA 2025 LES CONTRATS DE SUBVENTION



12,6 M€

*de recettes de
subvention*



 **179** contrats de partenariat



LA RECHERCHE À L'UA 2025 LES CONTRATS DE PARTENARIAT

 **149** contrats de prestation
dont 19 avec des partenaires industriels

 **15** collaborations publiques

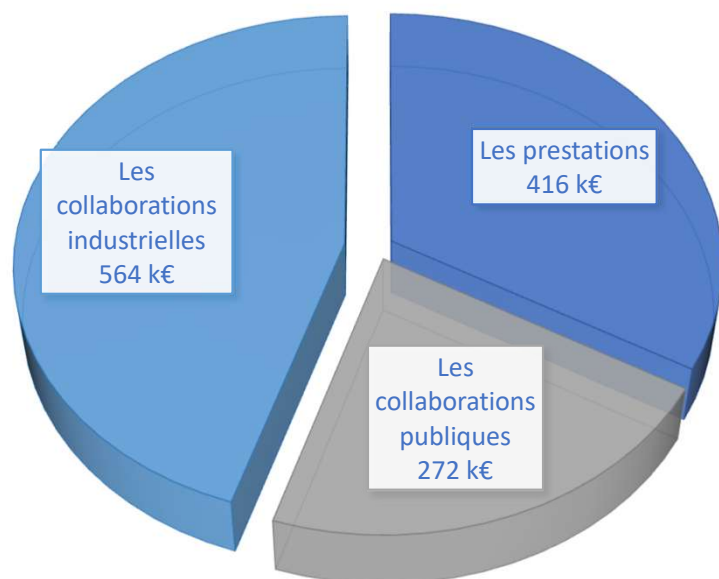
 **15** collaborations industrielles – dont 2 nouvelles CIFRE
ou contrat de droit privé

 **1,2 M€**
de recettes

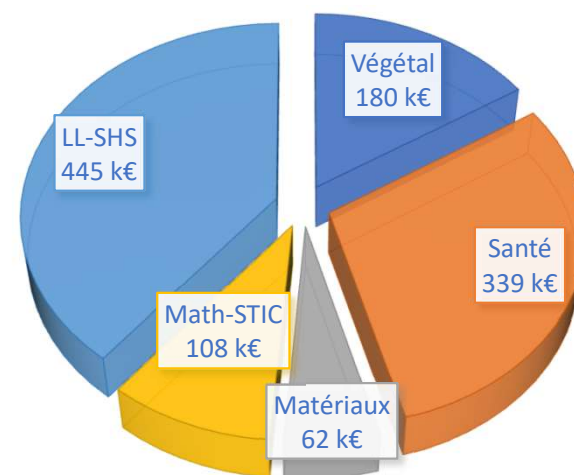
7,4 k€
montant moyen
des contrats

UNE RÉPARTITION EN MONTANT PAR TYPE ET PAR PÔLE

LA RECHERCHE À L'UA 2025 LES CONTRATS DE PARTENARIAT



 **1,2 M€**
de recettes





133

Recrutements CDD sur projet **+ 17 %**



31

conventions d'hébergement



2

titres de propriété intellectuelle prêts au transfert



34

accords de consortium, NDA et MTA



12

Conventions cadre



31

Conventions de reversement



LA RECHERCHE À L'UA 2025

LES ACTIVITÉS SUPPORTS

295
contrats
supports

POUR RÉSUMER

- Une activité globale stable en nombre de contrat et en recettes par rapport à 2024
- A nuancer avec les chiffres INSERM encore en attente
- Une augmentation des financements ANR et Région avec l'obtention de 2 Chaires Territoire d'Avenir (TDS – Sébastien Fleuret, ESO et LAB'EAUX – Marianne Lefebvre, GRANEM)
- Une augmentation des recettes pour les contrats de partenariat
- Un gros contrat de partenariat signé en SHS avec l'entreprise RTE dans le cadre du projet ZHILI d'Auréliie DAVRANCHE (ESO)

Stratégie de la recherche partenariale et contractuelle à l'UA

Proposition

Définitions : recherche partenariale et sociétale

C'est une recherche en collaboration avec le monde socio-économique avec un objectif de création de propriété intellectuelle / de valeur pour la société

» Recherche collaborative

- entre une ou plusieurs universités et un ou plusieurs acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités et associations), en réponse à un besoin exprimé par ces derniers.

» Recherche contractuelle

- effectuée sur la base d'un contrat de collaboration de recherche direct avec un partenaire socio-économique, **sans subvention aucune des pouvoirs publics**.

La stratégie générale : Objectifs et plan d'action

» Objectifs généraux (inscription dans le COMP)

- Faire **mieux reconnaître** la Recherche Partenariale et Contractuelle comme une **recherche d'excellence** au sein :
 - De l'établissement ;
 - Dans les carrières des ECC
- **Renforcer le potentiel** d'innovation et de valorisation de l'UA

» 2 axes d'action

- Renforcement de l'ancrage territorial
- Développement de la capacité et des moyens

Axe 1 : Renforcement de l'ancrage territorial

Une université plus ancrée dans son territoire

» Qui prend en compte les spécificités de son territoire

- Forte représentation des PME/PMI (faible capacité et intérêt à l'innovation de rupture)
- Forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire
- A fort potentiel d'innovation

» Qui se réaffirme

- Par une position Université Chef de File
- Par le portage du PUI PREDICT
- Par la réponse à l'appel Carnot 2026 – Carnot territorial
- Par une offre de service orientée « société et entreprises »

» En cohérence avec la politique territoriale, nationale et européenne

- La concertation avec Angers Loire Développement
- Les axes de la stratégie de la politique de la Région Pays de Loire
- Le renforcement des dispositifs ANR, de la BPI et de l'Europe

Des actions en cours et à court terme

» Amélioration de la visibilité/lisibilité du potentiel ESR sur le territoire

- Organisation en 2027 des « Assises de l'innovation territoriale »
- Développer l'interconnaissance laboratoire / entreprise et qualification des besoins des entreprises

Des actions en cours et à court terme

» Amélioration de la visibilité/lisibilité du potentiel ESR sur le territoire

» Appui au développement des PME/PMI

- Création d'une graduate school orientée « entreprise/innovation »
- Réflexions sur l'accompagnement et l'ancrage de startups
 - Réflexion sur les moyens liés à la simulation (appui sur le prochain CPER)
 - Accueil de startups « dans le champ du numérique » sur les sites universitaires (locaux, moyens, expertises)
- Promotion des offres de services des Plateformes technologiques de l'UA
- Création de « plateformes/Tiers Lieu » pour l'expérimentation (type UserLab P2AC)
- Soutien aux actions portées par les agences et collectivités territoriales

Axe 2 : Développement de la capacité et des moyens

Incitation à la recherche partenariale

» Actions propres à l'UA

- Reconnaissance « laboratoire »
 - Points Bonus
 - Pluri-annualisation de la gestion économique des contrats « industriels » (à l'étude)
- Reconnaissance des « personnels »
 - RIPEC et Primes aux ECC et BIATSS (à l'étude)
 - Primes au brevet « **dès le premier €** »
 - Autres pistes possibles : Congé « Innovation », séjour (long) en entreprise, mention spécifique dans les fiches de poste de recrutement ECC

» Actions dans le cadre du PUI

Recherche de moyens

- » **Inscription dans le COMP de l'établissement**
- » **Dépôt d'un Carnot « territorial »**
- » **Appui sur les actions de la Région** (notamment Tandem, labellisation des plateformes, Programme d'identification de savoir-faire des laboratoires,)
- » **Promouvoir :**
 - les outils de l'ANR (PRCE, LabCom, chaire industrielle formation et recherche)
- » **Définir une politique « Europe »**
 - Répondre à l'appel EIT en tant que établissement porteur au niveau EU Green (transposition du modèle PUI)
- » **Réflexions autour d'un PUI 2**

Besoins en RH

» Consolidation des équipes

- Pérennisation des Ingénieurs Filières (Fin du Programme CPER Fil'Innov)
- Personnel d'appui et de suivi des projets

» Nouveau personnel

- Recrutement d'Ingénieurs d'affaires pour prospect et veille en relation avec nos filières / lobbying auprès des partenaires (région / europe)



02

Présentation des projets bonus

Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

Nombre et durée : 28 rendez-vous d'1h (dont un regroupant 2 équipes d'une même UMR)

Période : mars 2026

Lieu : bureau VP Recherche - VP Valorisation/Innovation/Partenariats

Présence :

- VP R et VP VIP
- Déléguée recherche en Santé pour les unités du Pôle Santé
- Parfois également DU adj., futur DU pressenti, futur DU adj. pressenti

Préalable :

2 sondages remplis par les DU : Contours recherche de l'unité (pour information) + Projets-bonus
1 unité n'a pas répondu aux projets-bonus

Objet du rendez-vous :

- Discussion informelle
- Discussion autour des contours de la recherche de l'unité
- Discussion sur les projets remontés par les DU et validation pour passage en CR

Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

Remarques globales des DU

- Rencontres transparentes et utiles, notamment pour repérer des problématiques précises d'unités/équipes/personnes.
- Compréhension du dispositif par les DU : pas de mise en concurrence des unités ; projets remontés des unités, avec une liberté de proposer des projets différents par rapport aux listes transmises par les VP ; pas d'injonction à faire plus ; montrer une dynamique et des ambitions de l'unité à travers ses projets ; prise en compte de la structuration de l'unité, son antériorité, sa situation.
- La constitution des bonus a reposé sur des discussions internes à l'unité/SFR (en bureau, conseil d'unité, AG ou SFR), nécessitant d'expliquer et parfois de rassurer.
- Processus globalement perçu comme simple : 1 questionnaire court, rencontre d'1h, justificatifs brefs à remonter en septembre, pas de dossier ou rapport.

Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

Remarques globales sur les résultats

- Des idées de projet (plutôt en lien avec la valorisation-innovation) ont parfois émergé des discussions avec les VP.
- A 2 reprises, 2 unités ont proposé des projets communs entre elles.
- 21 unités/équipes ont présenté au moins 1 projet nouveau par rapport aux listes qui avaient été proposées par les VP.
- 1 unité n'a présenté que des projets nouveaux par rapport aux listes transmises par les VP.

Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

Remarques globales sur les résultats

- Les unités pour lesquelles la contractualisation en recherche est moins fréquente ont fait des propositions sur des guichets variés et parfois ambitieux (ex. : MSCA, ANR).
- Les unités les plus performantes en matière de contractualisation partagent le constat suivant : montant faible du bonus par rapport aux ressources globales de l'unité.
- La pluriannualisation des bonus (consommation possible en N+1) est attendue.
- La plupart des unités ont pu se projeter, au moins sur certains projets, sur 2 ou 3 ans ; sachant que ces propositions pourront être revisitées d'ici fin 2026.

Projets-bonus : rendez-vous DU-VP

Des stratégies variées d'unité/équipe, ex. :

- Orientation sur la dimension internationale ;
- Focus sur les financements de thèses ;
- Focus sur l'accompagnement des néo-recrutés et des primo-déposants ;
- Accompagnement à l'HDR ;
- Volonté de réduire l'intensité des dépôts aux AAP (source d'épuisement, notamment administratif) en priorisant et accompagnant sur des trajectoires de dépôts.

Liste des projets remontés par les DU...



En rouge : retour des DU
*** ancien bonus Performance**

Projets AAP/Contrat/Conventions (1/4)

Fréquence de citation, par Pôle de recherche

	Math-St	Santé	Matér	Vég-Env	LLSHS	Total
ANR gestion UA/ONR (part./coord.), PEPR, ANSES	3	4	1	3	1	12
Thèse : Cifre, droit privé, Tandem, ONR, FRM, FHU...	3	4		2	1	10
Projets internationaux (dépôt ou obtention)	1	4	1	1	2	9
Contrat de droit privé/collaboration industrielle		2		1	1	4
Contrat de recherche assoc., acteur public, collectivité		2		2		4
AAP tremplins aux AAP d'envergure					3	3
IUF*	1		1			2
LabCom*		1	1			2
LIA/IRL, IRP/IRN*			1	1		2
Structuration de plateau/plateforme technique		2				2
Thèse/post-doc sur fonds européens (MSCA PostDFell.)					2	2
Europe EIC (conseil européen de l'innovation, entreprise)		1				1
Etoile montante				1		1
Europe ERC (admissible)*					1	1

En rouge : retour des DU
*** ancien bonus Performance**

Projets AAP/Contrat/Conventions

(2/4)

Fréquence de citation, par Pôle de recherche

	Math-St	Santé	Matér	Vég-Env	LLSHS	Total
Connect Talent*						0
CPJ*						0
Chaire industrielle*						0
Montage de Chaires scientifiques						0

Projets pour lequel l'établissement s'engage.

En rouge : retour des DU
*** ancien bonus Performance**

Projets autre valorisation

(3/4)

Fréquence de citation, par Pôle

	Math-St	Santé	Matér	Vég-Env	LLSHS	Total
Visibilité de la recherche						
Productions scientifiques (critères quali/quantitatifs à définir par unité, en phase avec l'HCERES, stratégies de co-publication en interne et/ou avec des laboratoires partenaires)	2	3		2	1	8
Organisation d'événements marquants	1	2	1	1	2	7
Communication externe innovante et à impact		1		1	1	3
Attractivité de la recherche						
Intégration dans l'unité de nouveaux C ONR, ~~Connect-Talent~~	1	5		1		7
Rayonnement (projets collectifs d'établissement)						
Coordonner un projet inter-SFR UA sur un thème commun				1		1
Collaborations internationales (alliance européenne et autre)					2	2
Implication et contributions pour les sociétés						
Projets science et société liés à la politique d'établissement					1	1
Projets innovants de recherche participative					1	1

En rouge : retour des DU
*** ancien bonus Performance**

Projets autre valorisation

(4/4)

Fréquence de citation, par Pôle

	Math-St	Santé	Matér	Vég-Env	LLSHS	Total
Sur propositions des unités						
Restructuration de l'unité, dont coconstruite avec les tutelles		3		1	1	5
Accompagnement intra-unité à l'HDR	2	2				4
Ambition sur les données de la recherche (collecte, valoris.)		2			1	3
Dispositif d'accompagnement interne aux ANR, INCA...		1	1		1	3
Accompagner les néo-recrutés sur une trajectoire AAP				1		1
Objectifs concernant la science ouverte					1	1
Visibilité de la recherche						
Leadership sur un thème phare, différenciant, à fort rayonnement et engageant le collectif de l'unité						0
Attractivité de la recherche						
Portage d'un projet finançant des thèses						0
Implication et contributions pour les sociétés						
Projet inter-unités, inter-SFR, sur la diffusion de la culture scientifique, recherche participative...						0

Bilan des projets priorisés par les unités UA

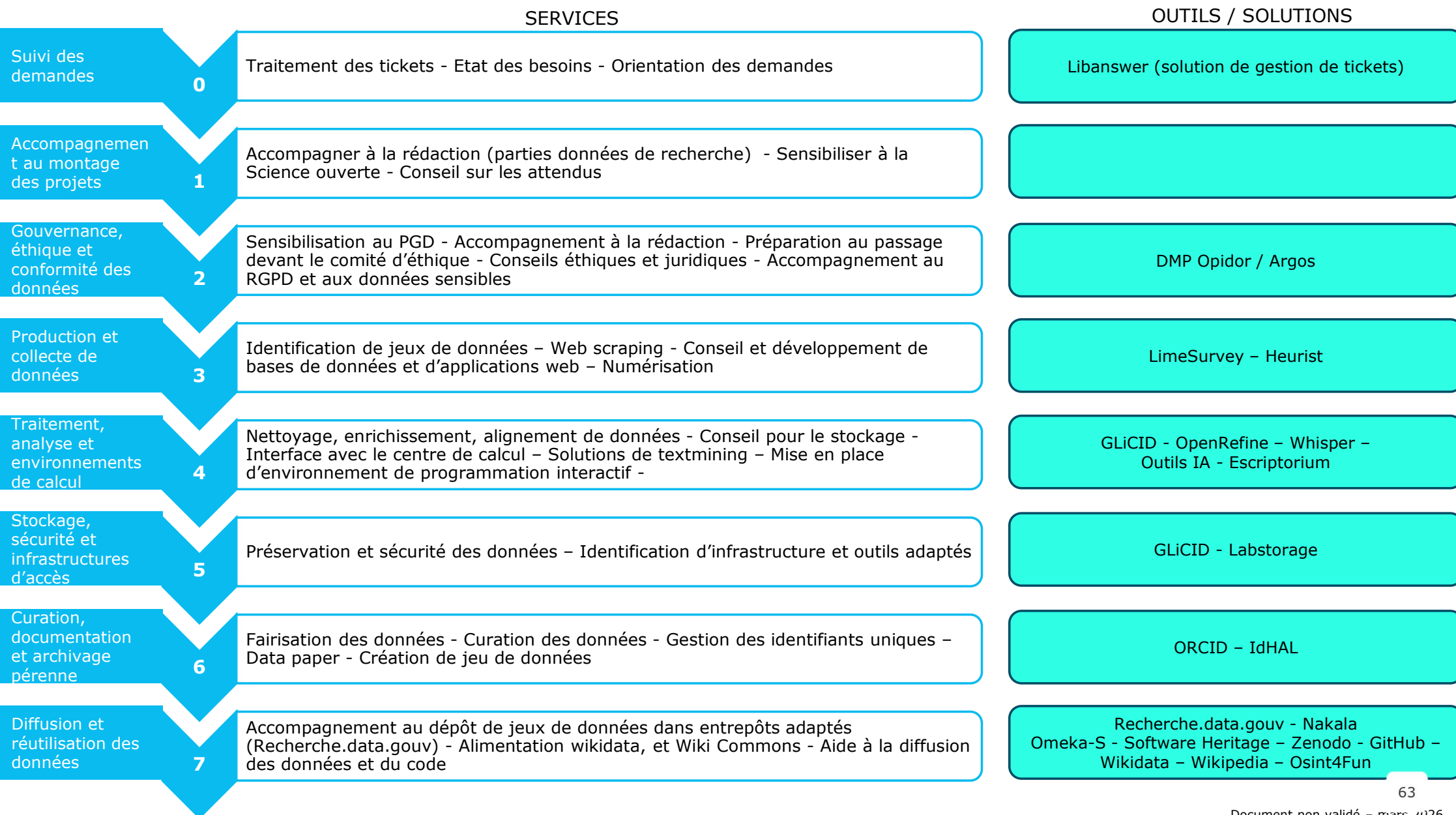
- Programmes nationaux #12 et internationaux #12
 - Financements de thèse et post-doc #12
 - Contrats privés #4 et publics #4
 - Collaborations/structurations internationales, économiques, techniques #6
 - Tremplins aux AAP structurants #4
 - Projet de carrière #2
-
- Visibilité de la recherche #10
 - Productions scientifiques et données de la recherche #8
 - Accompagnement des collègues pour les HDR et trajectoire AAP #8
 - Projets collectifs d'établissement et d'unité #8
 - Attractivité chercheurs ONR #7
 - Science : société, participative, ouverte #3

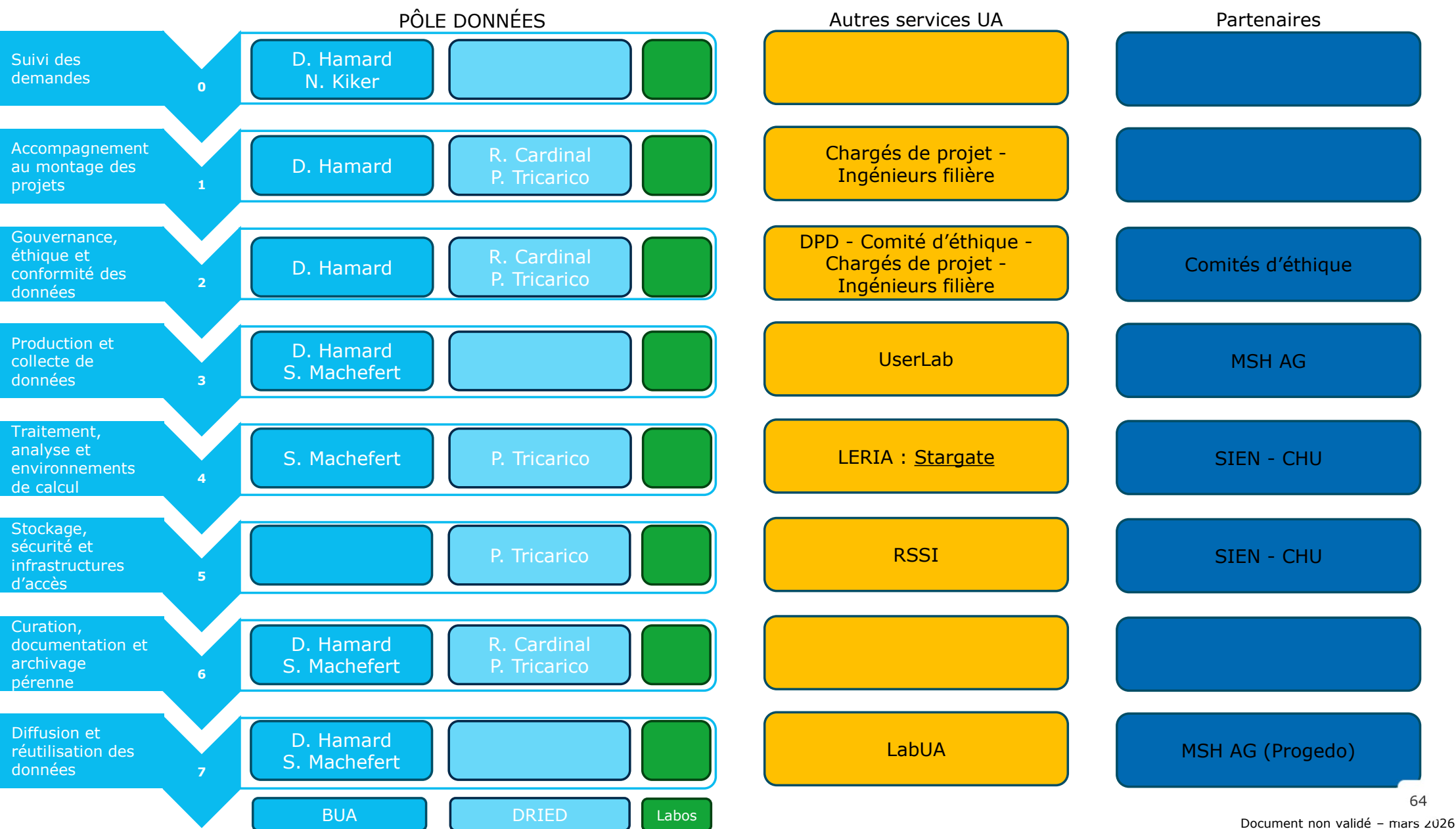
Projets AAP/Contrat/
Conventions

Projets autre valorisation



Pôle des données de la recherche





Exclusions

- Sauf recrutement de moyens RH supplémentaires :
 - Pas de développement sans participation active du chercheur
 - Pas d'analyse des données à la place du chercheur (profil *data scientist*)
- Au regard des spécificités liées aux données de santé :
 - En complément de l'accompagnement proposé par le CHU, intervention seulement en amont de la gestion des données médicales et de soin.
 - Intervention sur les données de recherche en Santé qui ne relève pas des données médicales et de soin.

Un formulaire unique

— Nous contacter

Une question ? Des réponses !

Si vous nous envoyez un message par email, nous vous répondrons en moins de 2 jours (sauf week-ends, vacances d'été de fin juillet à mi-août et jours fériés).

Nous pouvons aussi vous répondre sur le chat du lundi au vendredi de 9h à 18h (c'est la petite bulle bleue en bas à droite, et c'est une vraie personne qui vous répond, pas une IA ;-)) ou par téléphone au 02 44 68 80 03 pendant les heures d'ouverture de chaque bibliothèque.

Questions sur les prêts, les ressources en ligne, les fonds d'archives, Affluences, etc.

Réserver une salle

Prendre rendez-vous avec un·e
bibliothécaire

Contacteur équipe Appui à la
Recherche et Données

Demander un document

S'inscrire pour consulter des fonds
d'archives

Faire une réclamation

Exemple de gouvernance de l'information

- Préparer le passage en comité d'éthique

Expertise du dossier d'une doctorante en psychologie

TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL¹

La notion d'anonymisation des données est plus large que la simple dissimulation du nom. Elle implique l'impossibilité de faire correspondre, à tout moment de l'étude, l'identité des participant·es aux données, même par des moyens indirects.

11. Confidentialité et anonymisation (cochez une case)

- ☐ Données collectées anonymes et/ou sans recoupement possible (question à faire valider par le DPO)
- ☒ Données à caractère personnel collectées, expliquez la procédure de pseudo-anonymisation suivie → *Les informations sur la procédure et la responsabilité scientifique sont à remplir obligatoirement*
→ *L'information sur la collecte d'enregistrement n'est à remplir que si nécessaire*

Selon le RGPD, les participant·es doivent pouvoir demander la modification et/ou la suppression de leurs données. Le CER-TP recommande donc de conserver la table de correspondance pendant 2 ans en stockage et 15 ans en archivage pour permettre l'exercice des droits reconnus par le RGPD.

Expliquez la procédure et le calendrier concernant la mise en place, l'utilisation et la destruction des données et de la table de correspondance :

Les prises de notes réalisées durant les entretiens seront transcrites pour servir à l'analyse des données. Ces documents de prises de notes seront détruits une fois retranscrits.

Les données et la table de correspondance seront conservées jusqu'à la réalisation de la soutenance de thèse.

Indiquez qui aura accès aux données (responsable(s) scientifique(s), chercheur·e(s), etc.) :

La chercheuse titulaire, [REDACTED] aura accès aux données.

La chercheuse reste disponible sur toute la durée de l'étude. Sur demande des personnes concernées, il sera possible de consulter les données personnelles en présentiel.

....Indiquez la solution de stockage des données informatiques (serveur(s) de l'Université, ordinateur géré par l'Université, sur un drive, sur un disque dur, etc.) ?

Une fois les données numérisées, elles seront stockées sur le serveur de l'université d'Angers.



Exemple de traitement de données

*Transcription du témoignage
recueilli par une masterante*



- > Mes fichiers
- ▼ hnTools_watchFolder
 - > Audio
 - > OCR
 - > PDF
 - ▼ SpeechToText
 - ▼ whisper
 - > large
 - > medium
 - ▼ with_speaker
 - > auto
 - > de
 - > en
 - > es
 - fr
 - > it
 - > pt
 - > ru

emoignage_MC-Vennat_transcription.txt

```
1 Speaker 1: Et on est bon aussi. Alors, nous sommes le 14 janvier 2026, il est 13h50. En présence de [REDACTED], m
pour recueillir le témoignage de [REDACTED]. Dans le cadre de la recherche du collecteur, nous aimerions en
la Congrégation catholique du Bon Pasteur. On va pouvoir commencer. Déjà, est-ce que vous pourriez vous présenter avec
2
3 Speaker 0: Oui, il y a [REDACTED], ancienne pensionnaire du bon pasteur d'Angers, d'Orléans et les Dames Blanc
4
5 Speaker 1: D'accord. Est-ce que je pourrais avoir votre âge au moment du témoignage actuel ? 77.
6
7 Speaker 0: Parfait, merci beaucoup.
8
9 Speaker 1: Donc, pour commencer, est-ce que vous pouvez me parler de votre enfance, votre situation familiale, l'environ
10
11 Speaker 0: Alors, un environnement d'enfant d'après-guerre, puisque je suis née en 48. Des logements, bon... à la limite
mes grands-parents qui m'élevaient, donc ils avaient été relogés après les bombardements de 1942 à Nantes. Troisième ét
l'immeuble, l'eau courante c'était vraiment un tout petit filet d'eau, pas de chauffage à part la cheminée, ce qui fait
froid, on était sous les toits. Mais bon, c'était le lot commun de beaucoup de gens.
12
13 Speaker 1: Et au niveau de votre situation familiale, des frères et sœurs ?
14
15 Speaker 0: Fille unique. Fille unique. Fille unique.
16
17 Speaker 1: D'accord. Au niveau de vos relations avec l'école, peut-être ? Je ne sais pas si vous avez pu aller à l'éco
18
19 Speaker 0: Les relations entre moi et l'école, ça a toujours été détestable. D'accord. Je me suis fait renvoyer d'une
20
21 Speaker 1: Pour des raisons ?
22
23 Speaker 0: Pour des raisons, c'est-à-dire que j'avais 4 ans et j'ai eu envie d'aller aux toilettes. Donc, j'ai levé la
on disait autrefois. Et l'institutrice m'a dit « non, tu iras à la récréation ».
```

Exemple de traitement de données

Développement d'un dispositif
alliant OCR et transcription

eScriptorium Home Contact

My Projects My Models Hello admin

Description Ontology Images Edit Models Reports Document test

Element 5 - La_Vaudrie - La_sorciere_d'ecbatane_1906.djvu (1024x1532) - 302.15 KB

kraken:kraken:catmus-medieval-1.6.0-enrich4p

LA SORCIÈRE D'ECBATANE 187

— Oui, dit-il, après un assez long silence, ce serait, sans doute, le salut, mais Darius ne me donnera pas le commandement de ses troupes.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il t'aime, et qu'il espère toujours te posséder, en dépit de mes refus.

— Darius est juste et bon.

— La passion contrariée peut neutraliser toute justice et toute bonté.

Nysista baissait la tête, car elle comprenait que son amant avait raison, que tout bonheur serait peut-être perdu pour elle.

La jeune fille était superbe, ainsi, avec l'éclat sombre de ses prunelles et la meurtrissure de ses paupières aux longs cils recourbés. Ses sourcils rejoignaient farouchement leurs lignes minces à la racine de son nez aquilin, dont les narines frémissaient, et les coupes jumelles de ses seins se dressaient en révolte.

Arynès pensait avec tristesse qu'il lui faudrait abandonner l'adorable créature pour

LA SORCIÈRE D'ECBATANE 188

Cui, dit-il, après un assez long silence.

ce serait, sans doute, le salut, mais l'arius ne donnera pas le commandement de ses troupes.

Cfourquo !

Carce qu'il t'aime, et qu'il espère toujours te posséder, en dépit de mes refus.

L'arius est juste et bon.

L L passion contrariée peut eutraliser toute justice et toute bonté.

Nysista baissait la tête, ear elle comprenait que son amant avait raison, que tout bonheur serait peut-être perdu pour elle.

La jeune fille était superbe, ainsi, avec l'elat sombre de ses prunelles et la meurtrissure de ses paupières aux longs cils recourbés. Ses sourells reioignaient farouchement leurs lignes inces à la racine de son es souilin, dont les narines frémissaient, et les coupes jumelles de ses seins se dressaient en révolte.

ârynès pensait avec tristesse qu'il lui faudrait abandonner l'adorable créature pour

1 Cui, dit il, après un asses lone silence.

2 ce serait, sans doute, le salut, mais l'arius ne

3 e donnera pas le commandement de ses

4 troupes.

5 Cfourquo !

6 Carce qu'il t'aime, et qu'il espère tou-

7 jours te posséder, en dépit de mes refus.

8 L'arius est juste et bon.

9 L L passion contrariée peut eutraliser

10 toute justice et toute bonté.

11 Nysista baissait la tête, ear elle comprenait

12 que son amant avait raison, que tout bonheur

13 serait peut-être perdu pour elle.

14 La jeune fille était superbe, ainsi, avec l'elat

15 sombre de ses prunelles et la meurtrissure de

16 ses paupières aux longs cils recourbés. Ses

17 sourells reioignaient farouchement leurs lignes

18 inces à la racine de son es souilin, dont

19 les narines frémissaient, et les coupes ju-

20 melles de ses seins se dressaient en révolte.

21 ârynès pensait avec tristesse qu'il lui fau-

22 drait abandonner l'adorable créature pour

23 obcir à l'influence ceeulte de la sorcière, si

24 àA SORCRIÈ D'ECBATANE

25 18

CR 13/04/2026

B

Exemple de diffusion des données

Création d'un site Omeka pour un projet porté par T. Guillemette (IRHS)

MYC-MAC

Parcourir Recherche par facettes



Recherche par facettes
Organisme
☒ Filamenteux
☐ Levuroïde
Phylum
☐ Ascomycète
☐ Basidiomycète
☐ Oomycète
☐ Zygomycète
Couleur
☐ Brun/noir
☐ Blanc/gris
☐ Blanc/rose

1 de 1   1-7 sur 7

Created ▼ Décroissant ▼ **Trier**

Penicillium crustosum


Penicillium commune


Exemple de valorisation des données



PRATIQUES ILLICITES DANS L'ADOPTION INTERNATIONALE



15 août 2025 Damien

Challenges

Classement individuel

Classement par équipe

À propos

PRÉAMBULE



*Création d'un parcours d'OSINT
pour le projet ANR AdoptRisk porté
par Y. Denéchère (TEMOS)*



04

Mistral ESR Modalités de répartition des données

Expérimentation MESRI licences IA

Expérimentation IA de notre communauté, à ce jour durée 1 an

- Projet Ilaas – AMUE – accord avec Mistral

300 licences commandées et payées par le SIEN (Nantes – Angers – Le Mans)

- 100 licences par université

Souveraineté et sobriété numérique :

- Accès API via l'infrastructure Ilaas
- Accès type chat via infrastructure du CINES

Répartition des licences Mistral

Expérimentation IA de notre communauté, à ce jour durée 1 an

300 licences commandées et payées par le SIEN (Nantes – Angers – Le Mans)

- 100 licences par université (100 réservées au personnel UA).

Souveraineté et sobriété numérique

Il risque d'y avoir plus de 100 besoins exprimés.

Proposition

- Calcul d'un nbre de licences seuil par unité (au prorata du nbre de personnels permanents de l'unité EC, IGE/IGR).
- Si les demandes de certaines unités n'atteignent pas leur seuil, le cumul non utilisé est redistribué équitablement vers les autres unités ayant dépassé leur seuil de demandes.

Nombre de licences au prorata des permanents

Pôle	Unité	Effectif	Licences (prorata)	Licences (prorata, min.2)	Pôle	Unité	Effectif	Licences	Licences (prorata, min 2)
Végétal et Env.	BiodivAG	4	1	2	Matériaux	Lphia	15	2	2
	IRHS	27	4	4		Moltech	24	4	4
	LPG	12	2	2	Math-STIC	LAREMA	31	5	5
	SIFCIR	6	1	2		LARIS	51	8	8
	SONAS	10	2	2		LERIA	27	4	4
Santé	CRCI2NA	31	5	5	LL-SHS	3LAM	24	4	4
	HIFIH	13	2	2		Cirpall	27	4	4
	INCIT Atomyca	4	1	2		CJB	44	7	7
	IRF	11	2	2		CLIPsy	8	1	2
	IRSET-ESTER	11	2	2		ESO	40	7	6
	MINT	20	3	3		Granem	61	10	9
	Mitovasc	48	8	7		LPPL	15	2	2
	POPS	7	1	2		TEMOS	24	4	4
	Rmès	7	1	2	TOTAL		602	100	100



Résultat des élections aux commissions permanentes et conseil de gestion des services communs

Résultats des élections aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs des 31 mars et 01 avril 2026 - information

Des élections ont été organisées en ligne pour le **renouvellement complet des usagers** et **partiel des personnels** au sein des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs, les **31 mars et 1^{er} avril 2026**.

Aucune candidature n'é été reçue pour les élections par les membres de la Commission Recherche. Des élections partielles seront organisées prochainement pour pourvoir les sièges vacants.

Commissions	Sièges à pourvoir
Commission des relations internationales	2 sièges de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche
Commission vie de l'établissement	1 siège de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de la Commission recherche 1 siège de représentants des étudiants de la Commission recherche

Calendrier des prochaines séances de la Commission Recherche

Dates	Horaires
Lundi 1 ^{er} juin 2026	14h



